Au fil de l'actualité

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **54 (1962)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Au fil du temps

Par *Jean Möri*

Décidément, il faut croire que les catastrophes naturelles qui déciment périodiquement l'humanité ne suffisent pas aux insatiables de la sensation à n'importe quel prix. Ils croient nécessaire d'en rajouter. Un collaborateur de la radio mit naguère en émoi les auditeurs d'Amérique en simulant au micro la fin du monde.

Au début de septembre, ce sinistre farceur d'outre-Atlantique fit des émules à la radio de Suisse romande. Le speaker choisit l'idyllique village de Gruyères pour annoncer un bombardement atomique imaginaire, réunissant Russes et Américains parmi les agresseurs. Ce sont là évidemment des mœurs radiophoniques contre lesquelles il faut protester avec vigueur. En l'espace de quelques jours, des catastrophes aussi effrayantes que le tremblement de terre d'Iran, qui fit des milliers de victimes, et les inondations meurtrières du Pakistan frappent suffisamment l'opinion mondiale sans qu'il soit nécessaire d'en rajouter au risque d'accroître encore le nombre des victimes parmi les auditeurs sensibles, même sous prétexte d'introduire de façon réaliste un nouveau feuilleton futuriste.

Entente franco-allemande

De Gaulle vient de marquer des points durant son périple de quelques jours en Allemagne en compagnie de son épouse.

Selon ses méthodes particulières, le chef de la Ve République ne s'est pas borné à des discours chaleureux dans des manifestations officielles, mais, selon sa coutume, a pris contact avec le peuple, serré la main de grands mutilés de guerre, auxquels il adressa des paroles de réconfort.

Mieux encore, il apporta en langue allemande le salut amical du peuple français aux travailleurs des usines Thyssen. Il a su effacer de vieilles préventions et des griefs justifiés. Il s'est incliné devant l'impeccable organisation, les installations modernes et la technique fructueuse de cette grande entreprise. Car les deux pays sont devenus solidaires. Il a précisé que l'action des deux pays tend maintenant aux mêmes objectifs d'assurer aux hommes libres la paix, la dignité et le bonheur. Quelle révolution en comparaison du passé, a-t-il ajouté. Ce langage est celui qu'il fallait tenir à des travailleurs syndiqués acquis depuis longtemps au concept de la solidarité internationale en train de secouer la conscience du monde.

Sans doute, les sceptiques feront-ils un procès d'intention au maître tout-puissant de la Ve République qui n'a pas voulu endosser le pouvoir totalitaire d'une nouvelle dictature. Ils rappelleront que, en dénonçant l'absurdité du duel séculaire franco-allemand, le général de Gaulle a déclaré que les deux pays, « en conjuguant ce

qu'ils sont, ce qu'ils ont et ce qu'ils valent, peuvent constituer la base d'une Europe dont la prospérité, la puissance et le prestige égaleraient ceux de qui que ce soit ».

Or, la crainte des petits Etats d'être dominés par les grands constitue un des éléments de réserve envers le grand courant d'intégration politique qui sourd à travers les premières manifestations d'intégration économique du Marché commun. D'autant plus que cette orientation nouvelle en est encore à ses premiers balbutiements et qu'on ne saurait garantir qu'elle perdra.

Bien que nous partagions en partie ces réserves, nous pensons qu'il faut se réjouir de ce changement radical de climat dans les rapports des deux grands antagonistes européens. Il faut souhaiter dans notre propre intérêt que l'entente franco-allemande se renforce et passe victorieusement au travers des écueils dangereux de la politique aux voies souvent insondables. Car d'une telle entente dépend en vérité non seulement une paix durable en Europe, mais aussi la remise à une plus juste place de notre continent sur l'échiquier mondial, où la grande URSS et les Etats-Unis d'Amérique donnent le ton depuis la deuxième guerre mondiale, pas toujours à notre convenance!

Engagés dans la voie d'une collaboration difficile, il est vraisemblable que les deux partenaires de l'entente nouvelle franco-allemande seront enclins à mieux juger des problèmes continentaux qui ne sauraient être résolus par eux seuls. Ce qui contribuera à ouvrir de meilleures possibilités d'intégration ou d'association à une communauté économique européenne véritable.

Sur le banc d'essai de la coopération européenne spontanée, ni le Royaume-Uni ni les pays neutres, aux expériences concluantes, ne sauraient être laissés sur la touche.

L'espoir renaît en Algérie

Il semble, au moment où nous écrivons ces lignes, que les affrontements redoutables des chefs de la nouvelle République algérienne dans la course au pouvoir successive à l'indépendance sont en train de disparaître.

Les militaires paraissent avoir été remis à leur place, aux ordres du pouvoir civil. De prochaines élections sont envisagées, ainsi que le proposa dès le début de la crise l'Union générale du travail d'Algérie (UGTA).

Un remarquable succès dont il convient de féliciter les dirigeants de cette centrale syndicale nationale, mûris dans les difficultés de la révolution, qui se veut indépendante du gouvernement et des partis politiques.

Le premier numéro de l'*Ouvrier algérien*, organe central de l'Union générale des travailleurs algériens, paru le 17 août, fait le

bilan de la situation politique à cette date. En conclusion, l'UGTA proclame: « A la veille des élections qui aboutiront enfin à la constitution d'un gouvernement qui aura d'immenses travaux à accomplir, les travailleurs algériens dans leur ensemble et l'UGTA en particulier entendent affirmer solennellement leur attachement à un programme qui ne soit pas une énumération de slogans, mais un inventaire détaillé des tâches et des propositions concrètes pour les résoudre. »

Dans cette tâche de reconstruction, l'Union générale des travailleurs algériens apportera une contribution positive. Elle a proclamé publiquement sa volonté de collaboration à plusieurs reprises dans cette période troublée, où les chefs semblaient oublier leur devoir pour assouvir leur soif de pouvoir. Elle s'est prononcée de plus sans équivoque en faveur de la démocratie et de la liberté.

Sans démocratie, il ne saurait y avoir de syndicalisme. Et sans syndicalisme libre, il n'est pas de démocratie véritable.

Congrès de la CISL

L'événement de juillet dernier fut incontestablement le VII[e] congrès de la Confédération internationale des syndicats libres.

Une impression de puissance se dégageait des quelque 233 délégués, venus de 73 pays, dont 20 du continent africain, représentant près de 60 millions de travailleurs.

De la musique d'abord, pour mettre les cœurs en harmonie. L'Orchestre de la jeunesse de la station radiophonique de Berlin exécuta de façon remarquable l'hymne viril de la CISL: *Monde libre*. Et le samedi soir, dans ce bijou à l'acoustique parfaite qu'est l'Opéra de Berlin, des syndicalistes du monde entier applaudirent le magicien metteur en scène, l'orchestre et les interprètes inouïs de Bizet.

Les souhaits de bienvenue de Willi Richter, président de l'Union syndicale allemande (DGB), rappelèrent que les syndicalistes allemands savent témoigner de façon concrète leur solidarité aux organisations syndicales des pays en voie de développement. Ils continueront à prêter un appui majeur dans ce but à la CISL.

Ce congrès manifesta dans la dignité en faveur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Willi Brandt sut convaincre les sceptiques de la monstruosité du mur de Berlin, qui a séparé d'innombrables familles, privé 60 000 travailleurs de Berlin-Est de leur emploi à l'Ouest et causé des souffrances indescriptibles. Il improvisa cette image suggestive: « Celui qui veut conquérir le monde ne doit pas s'emmurer. » Hélas! la guerre des nerfs a ses raisons que la raison ne connaît pas.

Des messages furent adressés au congrès par des représentants des cinq parties du monde: Tlili (Tunisie) au nom de l'Afrique, Narayanan (Malaisie) au nom de l'Asie, Klenner (Autriche) représentant l'Europe, Meany l'Amérique du Nord, Sanchez-Madariaga (Mexique)

l'Amérique du Sud et Baxter l'Australie. Dans cette sélection d'excellents discours, épinglons la conclusion judicieuse de Fritz Klenner, qui parlait au nom de nous autres syndicalistes européens: « La partie libre de l'Europe jouit d'une prospérité croissante, mais ses avantages sont encore injustement répartis. Si la différence entre les riches et les travailleurs d'Europe a diminué, celle entre les pays riches et pauvres s'est accentuée. Par conséquent, si la plupart des syndicats européens sont assez forts pour résoudre leurs propres problèmes, ils ont des responsabilités beaucoup plus grandes envers les autres. C'est avant tout leur devoir de chérir la liberté et de servir d'exemple à l'Est. »

Parmi les réceptions et autres gracieusetés des mécènes du DGB, mentionnons le banquet à l'Hôtel Hilton et l'excursion du dimanche sur le romantique Wohlensee.

Au début des travaux pratiques, une délégation fut dépêchée en Algérie pour transmettre les félicitations et les vœux du congrès. Cette délégation fut accueillie triomphalement par le gouvernement, qui n'était pas encore contesté, et les dirigeants de l'UGTA.

Des exposés introductifs furent présentés au congrès sur les différentes questions techniques inscrites à l'ordre du jour.

Ces exposés furent soumis à de longues et véritables discussions, comme il se doit dans un congrès syndical où les délégués ne sont pas tenus de réciter un évangile préparé dans le saint office moscoutaire. Des débats animés témoignèrent de la vitalité de nos différentes organisations.

Mentionnons parmi les décisions les plus importantes: une déclaration sur la réalisation et le maintien du plein emploi, des résolutions en faveur d'une coopération économique avec les pays en voie de développement, d'une intégration économique... pour autant qu'elle ne nuise pas aux intérêts vitaux des autres pays, de l'intensification des activités tendant à raffermir les syndicats d'employés, de l'automation et du progrès technique avec pleine participation des syndicats.

Toute une série de résolutions dénoncent le sabotage de l'activité syndicale par le gouvernement de l'Afrique du Sud, la duperie du syndicalisme gouvernemental espagnol, se solidarisent avec les mineurs de la Rhodésie en lutte pour de meilleures conditions d'existence et les travailleurs d'Aden menacés par une législation restrictive, saluent l'indépendance algérienne.

Bien entendu, la paix durable et le désarmement universel préoccupèrent le congrès. La résolution votée condamne la division arbitraire de l'Allemagne par un pays tiers, le régime de terreur communiste au Thibet, l'agression communiste en d'autres parties d'Asie et les abus du castrisme à Cuba, qui menacent la paix mondiale. Cette résolution remercie l'Organisation des Nations Unies de son travail constructif pour la paix du monde, condamne la

reprise des expériences nucléaires et l'obstruction soviétique à la Conférence du désarmement, manifeste son appui à tous les efforts qui visent au désarmement total et universel.

Différentes questions administratives étaient encore soumises au congrès, qui compléta d'autre part son comité exécutif.

Dans un prochain numéro, nous reproduirons l'exposé du collègue Ambekar (Inde) consacré à l'éducation ouvrière, qui fit également l'objet d'un programme de travail constructeur.

La loi fédérale sur le travail doit être plus progressiste

Lors de la session printanière, on s'en souvient, le Conseil national dédaignant les propositions de sa propre commission, s'était prononcé à une majorité infime en faveur d'une durée maximum de travail de 46 heures par semaine dans le projet de loi fédérale sur le travail pour ce qui concerne les travailleurs de l'industrie. En juin dernier, le Parlement revint à de meilleurs sentiments, sur l'insistance des milieux syndicalistes, et autorisa sa commission spéciale à remettre certains articles sur le métier, en tenant également compte de quelques propositions du monde patronal.

Cette commission s'est mise au travail au début du mois de septembre. Un communiqué amphigourique, dont voici la teneur intégrale, a été publiée ensuite dans toute la presse:

> La Commission du Conseil national pour la loi sur le travail a tenu à Lugano sa septième réunion sous la présidence de M. A. Schaller (Bâle) et en présence de M. Schaffner, conseiller fédéral, et M. M. Holzer, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Elle s'est occupée des articles de la loi pour lesquels le Conseil national avait décidé, à la session de juin, un réexamen.
>
> La commission a pu trouver une entente de compromis dans la question très controversée de la durée maximum de la semaine de travail et du travail supplémentaire. Cette entente prévoit une durée maximum de la semaine de travail pour les travailleurs occupés dans les entreprises industrielles ainsi que pour le personnel de bureau, le personnel technique et les autres employés, y compris le personnel de vente des grandes entreprises du commerce de détail, de 46 heures d'abord et, à partir du 1er janvier 1967, de 45 heures.
>
> Le nombre des heures de travail supplémentaire est fixé pour tous les travailleurs à 220 et exceptionnellement à 260 par année, dont 90 peuvent être accomplies sans autorisation de l'autorité.
>
> L'entente de compromis est évidemment subordonnée au retrait de l'initiative populaire pour la réduction de la durée

du travail, déposée le 5 avril 1960 par l'Union syndicale suisse et la Fédération des sociétés suisses d'employés.

La commission a en outre accepté des propositions modifiant des prescriptions portant sur l'applicabilité de la loi aux entreprises horticoles, les travaux accessoires, le travail de nuit et le repos des femmes.

Pour ce qui a trait aux vacances, une forte majorité de la commission propose de confirmer la décision prise par le Conseil national qui permet aux cantons de maintenir leurs lois en vigueur.

Signalons que le communiqué de langue allemande est moins absolu que la traduction française en ce qui concerne le retrait de l'initiative populaire pour la réduction de la durée du travail de l'Union syndicale suisse et de la Fédération des sociétés suisses d'employés. Alors qu'il s'agit d'une condition dans le texte français, l'original se borne à exprimer un vœu.

Au cours de sa séance du 8 septembre dernier, le Comité de l'Union syndicale suisse a d'ailleurs décidé d'attendre pour se prononcer sur cette importante question de connaître auparavant l'accueil que le Conseil national réservera aux nouveaux articles revisés. Sur la base de ces décisions finales, les organes compétents de l'Union syndicale suisse et de la Fédération des sociétés suisses d'employés prendront leur décision.

Souhaitons que le Conseil national fasse un pas de plus que sa commission et se prononce pour les 45 heures hebdomadaires dans l'industrie dès la mise en vigueur de la loi, envisagée au plus tôt au 1er janvier 1965 et non pas seulement après une carence de deux ans pour le 1er janvier 1967, comme cela a été envisagé par la commission.

Alors que la Conférence internationale du travail de juin 1962 – avec l'accord de la majorité du groupe des employeurs, rappelons-le – a voté une recommandation en faveur de réductions progressives de la durée du travail, avec pour objectif social la semaine de 40 heures, le législateur de notre pays aurait vraiment mauvaise grâce à faire reculer l'étape des 45 heures jusqu'au début de l'année 1967. D'autant plus qu'aux Etats-Unis des revendications syndicales réclament d'ores et déjà la semaine de 35 heures.

Sans doute la situation se présente-t-elle de façon différente aux Etats-Unis, où 4 millions de chômeurs cherchent du travail, que dans notre pays, où la surchauffe économique favorise entre autres l'inflation et le gonflement excessif du nombre des travailleurs étrangers.

Mais la Suisse ne saurait échapper au courant qui déferle dans tous les pays du monde en faveur de réductions progressives de la

durée du travail. C'est un objectif social auquel un Etat moderne ne saurait se soustraire.

D'autant moins que, dans notre pays, les organisations syndicales sont assez sages pour avoir préconisé elles-mêmes la réduction par étapes sucesssives, de façon à faciliter la digestion économique de ce progrès social et d'assurer la compensation nécessaire des salaires pour les heures perdues.

La paix sociale, dont notre pays bénéficie depuis plus d'un quart de siècle n'est pas un effet du hasard, mais découle d'une politique déterminée des organisations syndicales libres. Le législateur fera bien de ne pas oublier cet élément quand il appréciera la situation nouvelle qui se présente après la concession à retardement de la Commission du Conseil national.

A l'élément psychologique que nous venons d'évoquer on peut ajouter deux arguments arithmétiques à retenir par les calculateurs sérieux. Un de ces arguments tient au fait que la commission a cru bon d'accroître encore le nombre des heures supplémentaires autorisées, qui a été porté à 220 par année civile, exceptionnellement même à 260, ce qui représente une moyenne de 2 heures par semaine. Une si grande souplesse prouve qu'il n'y a absolument aucun risque à autoriser la norme des 45 heures dans l'industrie dès l'entrée en vigueur de la loi, prévue au plus tôt pour le 1er janvier 1965, *c'est-à-dire à une date où la semaine de 44 heures sera déjà introduite dans l'industrie au moyen de la convention collective de travail.*

Une autre raison majeure digne de retenir l'attention des mathématiciens, c'est le fait que le chiffre de 45 est parfaitement divisible par cinq. Or, la semaine de cinq jours est en expansion continue. Plus de 60% des fabriques sont d'ores et déjà soumises à ce régime. Et même quand la semaine de travail s'étend sur six jours, il est facile d'envisager cinq jours à 8 heures et le sixième éventuellement à 5 heures. Hélas, au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le Conseil national vient d'adopter ce compromis boiteux sans y rien changer.

Séminaire congolais de l'USS

Au Centre d'études sociales Les Ormeaux de Choully, près de Genève, s'est ouvert le 3 septembre dernier le deuxième séminaire organisé par la Fondation de l'Union syndicale suisse pour la formation de cadres dans les pays en voie de développement.

Jusqu'au 30 septembre du même mois, dans une sorte de château médiéval construit il y a trois cent cinquante ans, acquis et rénové récemment par l'audacieuse section de Genève de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment, vingt-trois jeunes syndicalistes des Républiques riveraines du fleuve Congo, c'est-à-dire de Léopoldville et Brazzaville, y participent.

Sous la direction d'un jeune universitaire qui passa déjà quelques mois au Congo dans une mission d'assistance technique, M. Jean Ziegler, les jeunes stagiaires étudieront le syndicalisme, l'économie et la politique sociale dans l'optique suisse, qui n'est peut-être pas meilleure qu'une autre, mais qui présente le très grand avantage de n'être pas suspecte de néo-colonialisme.

Ces stagiaires africains se distinguent par leur zèle, leur bonne volonté, leur désir d'en apprendre le plus possible afin de servir ensuite les travailleurs de leur pays dans un mouvement syndical réaliste et constructeur.

Deux décès

On ne saurait laisser passer la mort d'Edmond Privat, le 28 août dernier, sans nous associer à l'hommage posthume unanime qui lui a été rendu.

C'est un homme complet qui vient de disparaître, dont les enseignements et la vie furent d'une rare concordance.

Les plus de 50 ans ont eu l'occasion d'apprécier successivement l'avocat chaleureux de l'espéranto, le pacifiste, l'ardent défenseur de la Société des nations, puis le ghandiste fidèle de la non-violence.

Une noble figure et un guide éclairé dont les semences continueront à fructifier.

Quelques jours plus tard, le professeur Henri Spinner, de Neuchâtel, disparaissait, suivi de son épouse fidèle. Il convient également d'honorer la mémoire de ce lutteur social qui n'avait pas craint de compromettre son titre universitaire dans le mouvement ouvrier à une époque où ce n'était pas précisément la mode.

Le logement, angoissante question pour beaucoup

Le Cartel vaudois communique:

Dans la période d'euphorie économique que connaît notre pays, une des questions les plus angoissantes pour beaucoup est celle du logement.

Alors que dans un temps pas trop lointain il était normal de consacrer environ le 20%, soit le cinquième, de son salaire pour se loger, aujourd'hui, dans les immeubles neufs qui ne sont pas soumis au contrôle des prix, c'est le quart et même davantage qu'il faut attribuer pour avoir un toit où s'abriter.

La vague de folie spéculative semble s'étendre toujours davantage, et tant pis pour ce qui s'ensuivra. Des appartements de construction récente augmentent rapidement de prix au gré des transferts d'actions des sociétés immobilières, chaque transfert laissant de substantiels bénéfices aux mains de ceux qui vendent. Et comme la ren-